

Privilège—M. Riis

M. Riis: Je fais allusion à un article intitulé:

Reisman qualifie de Nazis les opposants du libre-échange.

M. Reisman, un haut fonctionnaire, ayant le rang d'ambassadeur, a comparé aux Nazis les opposants au libre-échange.

M. Clark (Yellowhead): A l'ordre, monsieur le Président. C'est un recours abusif au Règlement.

M. Riis: Quand la question lui a été posée, il a dit qu'il ne regrettrait pas ses paroles.

M. Clark (Yellowhead): C'est un abus, un nouvel abus de la part du NPD.

M. Riis: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ne cesse de m'interrompre. S'il a une observation à faire, peut-être pourrait-il demander la parole.

Il m'est très difficile de jouer mon rôle de député maintenant que mes électeurs et les autres Canadiens ont entendu l'un des hauts fonctionnaires du pays . . .

M. Clark (Yellowhead): C'est abuser du Règlement.

M. Riis: . . . une personne payée par les contribuables canadiens, en principe pour représenter tous les Canadiens et tous les contribuables, déclarer que ceux qui s'opposent à l'accord qu'il a négocié . . .

M. Clark (Yellowhead): Un autre abus de la part du NPD.

M. Riis: . . . à savoir tous les députés de l'opposition, étaient des Nazis . . .

Des voix: Règlement!

M. Riis: . . . en les comparant à Joseph Goebbels.

Je vous demande d'examiner la question, monsieur le Président. Je sais que l'ambassadeur Reisman n'est pas député à la Chambre des communes. Je sais également que si vous examinez la cinquième édition de Beauchesne, vous verrez qu'il est tout à fait antiparlementaire de traiter quelqu'un de nazi.

M. Clark (Yellowhead): Citez ces paroles. Conformez-vous au Règlement.

M. Riis: Il est également antiparlementaire de comparer qui que ce soit à Goebbels. Je vous demande d'examiner la question.

M. Clark (Yellowhead): Quel mépris pour la Chambre des communes.

M. Riis: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a cessé de m'interrompre. J'ai généralement la courtoisie d'écouter ses déclarations et j'espère qu'il va demander la parole, étant donné qu'il a joué un rôle important dans ces négociations, pour nous expliquer s'il trouve normal que l'ambassadeur Reisman traite les députés de l'opposition de nazis et les compare à Goebbels.

J'estime que ce haut fonctionnaire a porté atteinte aux privilèges des députés, et surtout à ceux de l'opposition.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au sujet de la même question, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'apparemment, M. Reisman a répété et confirmé . . .

M. Clark (Yellowhead): Apparemment.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . ses observations au comité hier. D'après un rapport de presse, il aurait dit:

... il n'y a pas moyen de discuter «rationnellement et logiquement» avec ces gens qui «nient délibérément faits et raison».

M. Reisman accuse les adversaires de son accord de libre-échange non seulement d'être des nazis, mais de mentir quand ils s'opposent à la politique du gouvernement.

M. Reisman parle à titre d'ambassadeur, de négociateur commercial en chef et non comme simple citoyen. Il dit de ceux qui ne sont pas d'accord avec le gouvernement qu'ils «nient délibérément faits et raison». M. l'ambassadeur Reisman dit qu'ils mentent. Il accuse de mensonge des députés envers lesquels le gouvernement et ses fonctionnaires, y compris M. Reisman, sont responsables. Il accuse également de mensonge non seulement des parlementaires tels que le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent), le chef de l'opposition (M. Turner) et des dizaines et des dizaines d'autres députés, mais aussi des millions de citoyens canadiens.

Je vous demande, monsieur le Président, d'examiner les propos de M. Reisman en fonction des privilèges des députés. Si vous trouvez qu'il y a une présomption suffisante d'atteinte à nos privilèges, je suis disposé à proposer tout de suite la motion appropriée.

M. le vice-président: La présidence n'a pas l'intention de laisser se prolonger le débat sur cette question. Je suis disposé cependant à entendre les leaders parlementaires.

Mme Coppins: Je voudrais parler d'une question différente, monsieur le Président.

M. le vice-président: Je donnerai la parole à la députée tout à l'heure. Le ministre d'État (M. Lewis) a la parole au sujet de la même question, je suppose.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que les députés aient cru bon de soulever la question de privilège à ce sujet. Je crois que cela déprécie le débat. Nous sommes disposés à discuter du fond de la question.